

ANNEXE 1

ÉNONCÉS DES POSITIONS GÉNÉRALES DU CRE EN MATIÈRE AGRICOLE

PROMOTION DE L'AGRICULTURE DURABLE ⁽¹⁾ ET BIOLOGIQUE

DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE INDÉPENDANTE TENUE PAR LE BAPE PORTANT SUR L'ENSEMBLE DE LA QUESTION AGRICOLE (ET QUI INCLURAIT UN DÉBAT PUBLIC ET UNE ÉVALUATION DES IMPACTS)

DEMANDE D'ÉVALUATION RÉGIONALE DES IMPACTS DANS LE BAS-SAINT-LAURENT DU MODE DE GESTION DES FUMIERS SUR LISIER (VERSUS SOLIDE), EN PARTICULIER SUR:

- ✓ L'amélioration des connaissances sur la capacité des sols
- ✓ La caractérisation des eaux de surfaces et souterraines
- ✓ La cartographie des zones sensibles

DEMANDE DE MORATOIRE SUR L'ÉMISSION DE CERTIFICATS D'AUTORISATION DES ÉLEVAGES SUR LISIER (DU MOINS JUSQU'À LA TENUE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE)

LA GESTION DES FUMIERS SUR LISIER : MODE D'ÉLEVAGE À PROSCRIRE (*PRINCIPAUX MOTIFS INVOQUÉS: MÉMOIRE DU CRE BSL, COMMISSION SUR LA GESTION DE L'EAU*)

LES RÈGLEMENTS AGRICOLES MUNICIPAUX ET PROVINCIAUX : APPROBATION DES NORMES ACTUELLES **EN AUTANT QU'IL S'AGISSE D'UNE GESTION DES FUMIERS SUR SOLIDE.**

APPUI AU DÉVELOPPEMENT D'INCITATIFS FINANCIERS AFFECTÉS À LA RECHERCHE, À LA PROMOTION, À L'INFORMATION ET À LA CONVERSION DES PRATIQUES AGRICOLES (*EX. LITIÈRE VS FOSSES À LISIER, MARAIS FILTRANTS, ALTERNATIVES AUX PESTICIDES, ETC.*) QUI SONT DE NATURE À FAVORISER UNE AGRICULTURE DURABLE, BIOLOGIQUE, RÉGIONALE ET DIVERSIFIÉE.

APPUI EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ DES PETITES ENTREPRISES AGRICOLES AUX PROGRAMMES D'AIDE ET DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE POUR FAVORISER UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE.

(1) RÉSUMÉ DES PRINCIPES DE « DURABILITÉ » OU « SOUTENABILITÉ »

A) MODÈLE FONDÉ SUR QUATRE VOLETS EN INTERACTION :

- 1) L'ENVIRONNEMENT (soit biodiversité, intégrité et pérennité) basé sur la CAPACITÉ DE SUPPORT DU MILIEU
- 2) SANTÉ (à court et long terme, alimentation, etc.) ET SÉCURITÉ DE LA POPULATION (i.e. risques d'accidents et de catastrophes)
- 3) NIVEAU DE VIE (travail et conditions économiques satisfaisantes, maintien des populations et de la relève en région, etc.)
- 4) QUALITÉ DE VIE (loisir, cadre visuel, pollution « bruit-odeur-poussière », etc.)

B) INTÉGRATION DES COÛTS ENVIRONNEMENTAUX DANS LES COÛTS DE PRODUCTION... i.e. rentabilité effective vs coûts cachés, principe du pollueur-payeur incluant le consommateur, aide et supports de l'État en fonction de choix d'intérêts collectifs (sociaux et environnementaux)

C) DIVERSITÉ ET HARMONISATION DES USAGES: le concept de durabilité désigne une activité soutenable non seulement dans le temps mais aussi soutenable pour les autres usagers (ex. de conflits : pesticides forestiers et agriculture, agriculture et tourisme, coupes forestières et activités fauniques, etc.)

D) GESTION DES USAGES (I.E. DES QUATRE VOLETS) EN ÉQUILIBRE GLOBAL ET DYNAMIQUE : soit l'optimisation de l'exploitation des ressources en fonction de divers potentiels et d'intérêts collectifs du territoire.